



CGT Finances publiques 13
Centre des Finances Publiques
22 rue Borde - 13008 Marseille
Tél. 04 91 17 92 06 / 97 67

cgt.dr13@dgfip.finances.gouv.fr
www.financespubliques.cgt.fr/013/

Inspecteurs divisionnaires de classe normale Après l'audience du 19/12/2016 auprès du délégué...

... la position de la CGT

La CGT est à l'origine de cette initiative, elle lui a donné un caractère intersyndical pour plus d'efficacité.

Les organisations CGT et Solidaires en se faisant représenter par des membres de leurs bureaux nationaux lui ont donné une portée nationale.

Il s'agissait de faire comprendre au représentant du DG dans l'inter-région que les pourcentages exceptionnels de participation à la grève du 15/11 de la part des Idiv n'ont rien à voir avec un malaise ponctuel.

Notre objectif était de faire passer au DG le message que le malaise de ceux dont la DG est en train de faire la cheville ouvrière de l'encadrement des services (PCRE, PCR, brigades de vérification...) est au contraire très profond et ne peut être résorbé que par des mesures concrètes de déblocage du déroulement de carrière et de revalorisation du régime indemnitaire encadrant.

Bien que la date soit peu propice, 13 Idiv de classe normale des Bouches-du-Rhône et des Alpes Maritimes ont participé à cette audience.

Leur malaise, les Idiv présents l'ont exprimé clairement en décrivant leur quotidien.

Toute l'intervention des collègues a consisté à mettre la DG devant ses contradictions.

Des charges d'encadrement très lourdes et qui vont croissantes dans les services tels que PCE, antennes PCR avec un double aspect, managérial et encadrement technique, dans les services tels que les SIE et SIP où les Idiv exercent des fonctions d'adjoints, alors que dans le même temps ils voient leur maigre régime indemnitaire encadrant rogné (suppression de la PALP), les possibilités d'accéder à des postes comptables se réduire à la plus simple expression et leurs carrière bloquées.

C'est ainsi que parvenus, très rapidement, à l'échelon terminal, ils n'ont plus aucune perspective. C'est le mot qui est revenu le plus souvent dans les interventions des collègues. 12, 15 ans bloqués au 4° échelon.

Résultat, une démotivation résultant d'un énorme sentiment d'injustice.

Les prises de parole des collègues devant le délégué ont été tranchantes et lucides : plusieurs collègues ont exprimé clairement le fait que seule la DG peut résoudre le problème.

Bien évidemment, personne n'est naïf, tout le monde comprend que la « contradiction » de la DG correspond en fait à un choix budgétaire : celui de mettre en place à la DGFIP un encadrement à bas coût.

Mais en faisant cela, la DG est en contradiction avec sa propre histoire : après que

l'encadrement du niveau le plus élevé a été le grand bénéficiaire de la fusion, la DG ne peut pas aujourd'hui se tourner vers les Idiv de classe normale, qui ont été les oubliés (au niveau de l'encadrement) de la fusion, pour mettre en place un encadrement à bas coût.

Les Idiv ont vécu cette histoire. C'est pour cela que le sort que la DG voudrait aujourd'hui leur réserver leur est insupportable et que les Idiv présents ont formulé très clairement les deux revendications susceptibles de contre balancer la montée en charge de leurs missions d'encadrement :

- **Il faut que la DG, comme elle l'a fait en 2011 pour les IP, permette aux Idiv de classe normale de dérouler ensuite leur carrière dans la hors classe, il faut introduire la linéarité de carrière comme la DG l'a accepté pour les Idiv experts qui accèdent à la hors classe en restant sur leur poste.**
- **Il faut que la DG revalorise substantiellement le régime indemnitaire encadrant des Idiv pour tenir compte des fonctions d'encadrement qu'elle leur confie.**

Les réponses du Délégué du DG ont consisté pour l'essentiel en un laborieux exercice de défaussement : il s'est retranché derrière le fait qu'il n'a pas le pouvoir de décision et a même exonéré la DG de responsabilité en affirmant que les mesures de carrière devaient avoir l'aval de la fonction publique.

Mais qui a décidé de confier de plus en plus l'encadrement des services aux Idiv ?

Ce n'est pas la « fonction publique », c'est bien la DGFIP ! Elle ne peut donc se retrancher derrière le niveau fonction publique. Il faut qu'elle tire les conséquences de ses actes en offrant des perspectives de carrière aux Idiv !

Il est également inacceptable qu'à la question sur le fait de savoir si la DGFIP avait une réflexion suite à la participation massive des Idiv à la grève du 15/11, le délégué soit resté sans voix.

Visiblement la DGFIP joue le temps, elle mise sur le fait qu'au bout du compte les Idiv s'habituent à leur sort, qu'ils se fassent à l'idée qu'ils sont les « dindons » de l'encadrement de la DGFIP.

Mais l'organisation de l'audience à Marseille et la participation significative d'Idiv montrent que ce n'est pas possible car le malaise est trop profond.

La participation de représentants des bureaux nationaux CGT et Solidaires à l'audience indique la voie dans la quelle il faut poursuivre pour obtenir satisfaction.

Pour la CGT Finances publiques 13,

- **Il faut amplifier la pression sur la DG car les revendication sont pleinement légitimes, il faut organiser une pression nationale.**
- **Il faut que l'audience de Marseille serve de point d'appui pour construire le mouvement national qui obligera la DG à accorder aux Idiv leurs droits !**